

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**Préavis municipal no 74/2016**  
**Crédit d'ouvrage du cimetière et d'un cheminement piétonnier**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) représentée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Marc Dubach, Philippe Muggli et Patrick Oppliger

s'est réunie le lundi 18 avril 2016 en présence du Syndic M. Edgar Schiesser, des conseillers municipaux, Mme Christine Canu et Messieurs Denis Favre, responsable du préavis, Luigi Mancini et Daniel Crot afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie les lundi 25 avril 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
  - le tableau comparatif des offres reçues
  - explications fournies lors de la séance du 18 avril 2016
- 

**Préambule :**

Après un premier préavis rejeté par le conseil communal en 2015, la municipalité revient avec un nouveau projet d'aménagement du cimetière et la création d'un chemin piétonnier. Notons que notre exécutif s'est alloué les services de la société Parcs et Jardins Jean ARM SA pour l'étude et la réalisation de ce projet.

La commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. la justification de la demande
2. offre et les coûts des travaux

## 1. Justification de la demande :

Pour rappel dans le premier préavis, la municipalité justifiait cette dépense par la demande de plusieurs personnes domiciliées dans la commune. Aujourd'hui, le nouvel aménagement est plus que nécessaire vu la vétusté des équipements. De plus, la désaffectation d'une partie du cimetière permettra un réaménagement de celui-ci (circulation, jardin du souvenir, columbarium) afin d'offrir un service public conforme aux usages et recueils actuels.

## 2. Offres et les coûts des travaux :

La société Parcs et Jardins Jean ARM SA s'est occupé de réaliser le cahier des charges, ainsi que l'appel d'offre et du contrôle des offres rentrées. Vu le montant du projet, nous sommes dans une procédure dite sur invitation. Dans ce cas, c'est l'adjudicateur qui choisit les entreprises à qui il souhaite soumettre le dossier d'appel d'offres. Le mandataire a envoyé la soumission à quatre entreprises et c'est seulement deux offres qui sont rentrées.

Le tableau d'ouverture des offres daté du 4 avril 2016 nous a été remis pour analyse. L'écart entre les 2 offres n'est que de 4.6%. La municipalité a finalement retenu l'offre la meilleure marché d'un montant total de CHF 341'779.90. Les montants relatifs au coût de l'introduction de l'eau, non compris dans les offres précitées, ont fait l'objet d'un devis séparé.

En comparaison avec le premier préavis présenté en 2015, nous constatons que les coûts ont passé du simple au double. Il nous a été répondu que cela provenait pour l'essentiel aux fondations de l'allée principale ainsi qu'aux aménagements des cheminements à l'intérieur du cimetière ouverts aux véhicules jusqu'à 3.5 tonnes.

En conclusion, nous sommes d'avis que le préavis a été complété conformément à notre demande lors du préavis proposé en 2015.

De l'avis d'un professionnel, la qualité des fournitures et de l'aménagement proposé pour ce préavis sont conformes à ce qu'il se fait actuellement sur le marché.

Concernant un règlement pour le columbarium, la municipalité nous a informés qu'un projet d'avenant à l'actuel règlement du cimetière devrait être présenté d'ici à la fin de l'année.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et le préavis 74/2016 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

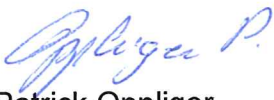
- vu le préavis municipal n° 74/2016 adopté en séance du 11 avril 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **Fr. 387'000.00** représentant le montant total des travaux ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée maximum de **10 ans**

Romanel-sur-Lausanne, le 25 avril 2015

Le rapporteur :



Patrick Oppliger

Les autres membres :



Daniel Dupasquier



Philippe Muggli



Ornella Morier



Marc Dubach